



Extrait du La CODE (La Coopération des ONG pour les Droits de l'Enfant)

<http://lacode.be/la-detention-d-enfants-en-centre.html>

La détention d'enfants en centre fermé est contraire aux droits de l'enfant !

- Nos publications - Migration -

Date de mise en ligne : mercredi 14 novembre 2018

La CODE (La Coopération des ONG pour les Droits de l'Enfant)

Le 14 août 2018, une première famille avec enfants mineurs a été enfermée dans les nouvelles « unités familiales » adjacentes au centre fermé 127bis de Steenokkerzeel. Ce faisant, la Belgique a fait un bond de dix ans en arrière en renouant avec la pratique de la détention d'enfants et leur famille pour des raisons migratoires. Elle y avait pourtant mis fin en 2009, après avoir été condamnée à plusieurs reprises par la Cour européenne des droits de l'homme.

Vu la gravité de la situation et parce que la CODE a plusieurs fois été sollicitée par différents acteurs et citoyens pour faire connaître son avis sur la détention d'enfants pour des raisons migratoires et ainsi expliquer les raisons pour lesquelles il est nécessaire que la loi prévoie une interdiction totale de cette pratique, la CODE a jugé utile de rappeler ici son point de vue. **Au travers de la présente analyse nous expliquons les violations des droits de l'enfant qu'engendre la détention en centre fermé ainsi que les conséquences dramatiques que celle-ci peut avoir sur les enfants. Nous insistons, par ailleurs, sur la nécessité d'investir dans des alternatives à la détention qui soient humaines et respectueuses des droits de l'enfant.**